



Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 22
Nombre de conseillers représentés : 5
Nombre de conseillers ayant participé au vote : 27

L'an deux mille vingt quatre, le vingt-cinq mars à vingt heure trente, le Conseil Municipal de la Commune des Achards, dûment convoqué le dix-neuf mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Michel VALLA, Maire.

Présents : Michel VALLA, Lynda PRUVOST, Gérard JOURDAIN, Christine GUILLOTEAU, Didier RETAILLEAU, Nathalie KARCHER, Jean-Luc RABILLARD, Nicole EDOUARD, Evelyne BAUD, Yvon BRIANCEAU, Bertrand BURNAUD, Christelle GAUBERT, Stéphane DENIS-LUTARD, Sarah RENAUD, Mickaël ONILLON, Sarah MICHON, Ingrid BERNARD, Charles-Bernard DRUGEON, Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Sophie CHATELLIER, Isabelle LE BRUSQUET, Pauline CAILLONNEAU.

Absents donnant pouvoir : Patricia BLANCHARD a donné pouvoir à Christine GUILLOTEAU, Hélène LEMESLE a donné pouvoir à Nathalie KARCHER, Stéphanie CHIFFOLEAU a donné pouvoir à Sarah MICHON, Antoine GUILLET a donné pouvoir à Michel VALLA, Martial CAILLAUD a donné pouvoir à Sylvain MONIOT-BEAUMONT.

Absents excusés : Jean-Pierre CITEAU, Sébastien HULIN, Vincent BELLEAU.

Absents : Corinne BRAUD, Thony CHABOT, Paul MAZENS.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, Lynda PRUVOST a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte. Madame Mélanie SAUNIER, Directrice Générale des Services, qui assiste à la séance, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire.

D25032024_08 : Lotissement à usage d'habitation « Abbé GAUCHER » : convention de transfert des espaces et équipements communs

Monsieur le Maire rappelle que l'association immobilière LA PERMANENTE de Luçon a déposé une demande de permis d'aménager en vue de réaliser un lotissement d'habitation « Lotissement l'Abbé Gaucher », situé sur la parcelle cadastrée section AB n°108 d'une contenance 1ha 42a 09ca, rue de la Chapelle.

Cette opération desservie par la rue de la Chapelle et la rue des Primevères prévoit les équipements communs ci-après:

- Une voie de desserte principale parcourant le projet et reliant la rue de la Chapelle et le rue des Primevères. Cette voie sera composée d'une chaussée de 5.00m bordée par des trottoirs et des stationnements longitudinaux ;
- Plusieurs espaces verts en entrée de lotissement et à l'arrière des lots 11 à 20 avec une partie de l'étang existant ;
- Les différents réseaux :
 - o Eau potable
 - o Eaux pluviales
 - o Electricité et éclairage public
 - o Téléphone



L'association immobilière présente une demande à la commune des Achards tendant à transférer, à l'issue de l'opération, les espaces et équipements suivants ci-dessus énumérés à l'exception des réseaux d'eau potable, électrique et téléphone qui restent la propriété des syndicats et concessionnaires.

Après avoir pris connaissance de la convention définissant les modalités de contrôle de la commune lors de la réalisation de l'opération et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve la convention de transfert ci-annexée,
- Et autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document afférant.

La secrétaire de Séance,

Lynda PRUVOST

Fait et délibéré à Les Achards,
Les jour, mois et an susdits,
Publié sur le site internet le 29/03/2024,
Au registre

Le Maire,

Michel VALLA

